

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10-31/2020**

Date de convocation : 5 juin 2020

Date d'affichage : 5 juin 2020

Objet : Tirage au sort des jurés d'assise.

L'an deux mil dix-vingt et le onze juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROUX Nicolas – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Absents excusés : GIROT Dominique

Absents : RAS

Procurations : GIROT Dominique à LABLANQUI Jean-Marie.

LABLANQUI Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- ◆ Vu le Code de procédure pénale,
- ◆ Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2020 fixant le nombre et la répartition des jurés d'assises pour l'année 2021,

Considérant que la liste annuelle du jury criminel est composée de 394 jurés titulaires, soit un juré pour 1 300 habitants. Ces jurés sont répartis entre les communes au prorata de leur population. Les communes dont la population est inférieure à 1 300 habitants ont fait l'objet d'un regroupement cantonal, le nombre de jurés les concernant est fixé au prorata de la population totale de ces communes.

Considérant que le conseil municipal procède, à partir de la liste électorale, au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée en nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. La commune de Clérieux a un nombre de jurés d'assise fixé à 2 personnes et devra donc tirer au sort 6 personnes.

Considérant que sont tirés au sort :

- Monsieur BENAHMED Selimen sis 11, impasse des Aubépines – 26260 CLERIEUX.
- Madame YAKOUBI Julie sis 3, impasse de la Pharmacie – 26260 CLERIEUX.
- Madame ARS Valérie sis 595, route des Bazots – 26260 CLERIEUX.
- Madame JORJET Virginie sis 100, montée Saint Réméane – 26260 CLERIEUX.
- Monsieur PRAL Florian sis 100, allée des Mûriers – 26260 CLERIEUX.
- Monsieur RIMET Yves sis 1645, route de Romans – 26260 CLERIEUX.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de désigner les personnes désignées ci-après suite au tirage au sort et de transmettre les informations à la Cours d'Assise de la Drôme :

- Monsieur BENAHMED Selimen sis 11, impasse des Aubépines – 26260 CLERIEUX.
- Madame YAKOUBI Julie sis 3, impasse de la Pharmacie – 26260 CLERIEUX.
- Madame ARS Valérie sis 595, route des Bazots – 26260 CLERIEUX.
- Madame JORJET Virginie sis 100, montée Saint Réméane – 26260 CLERIEUX.
- Monsieur PRAL Florian sis 100, allée des Mûriers – 26260 CLERIEUX.
- Monsieur RIMET Yves sis 1645, route de Romans – 26260 CLERIEUX.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 15 juin 2020

Le Maire

Fabrice LARUE

